

 <p>Mizoën</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>ELUS : 11</p> <p>EN FONCTION : 11</p> <p>PRESENTS : 6</p> <p>VOTANTS : 9</p>	<p>COMMUNE DE MIZOËN</p> <p>Procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2024</p>
	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 27 juin 2024</p> <p>Étaient présents : MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise,</p> <p>Étaient excusés : PINATEL François (pouvoir à MICHEL Bernard), VENERA Christophe, GIRAUD Roger (pouvoir à JOUANNY Michèle), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise),</p> <p>Était absent : BERARD Guy</p> <p>Secrétaire de séance : GONON Florence</p>

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Délibération n°	Objet
2024-37	Compte-rendu des délégations consenties au maire
2024-38	Compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels
2024-39	Requalification des espaces publics au village : aménagement des entrées du village avec espaces de stationnement – attribution du marché
2024-40	Transfert du patrimoine du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Clavans-en-Haut-Oisans et Mizoën
	Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 avril 2024

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 avril 2024 :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/37 compte-rendu des délégations consenties au Maire

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- CONVERTY Sébastien : du 3 juin au 30 septembre 2024 à temps complet,
- CAPUTO Raffaella : du 3 juin au 31 juillet 2024 à temps complet,
- TROUILLOUX Elisabeth : du 17 au 28 juin 2024 à temps complet.

Acceptation d'un don :

- Association Al'Pages (suite dissolution de l'association) : 370,04 €

Décision du 25 avril 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ALTRAD pour la fourniture de 2 tables extérieures pour le refuge des Clots. Montant du devis : 1 233,60 € TTC.

Décision du 2 mai 2024 : acceptation du devis de l'entreprise CHOUVET HORTICULTURE pour la fourniture de fleurs et de terreau aux habitants. Montant du devis : 1 449,36 € TTC.

Décision du 16 mai 2024 : acceptation du devis de l'entreprise MODLOC pour la location d'une mini-pelle (5 jours). Montant du devis : 2 185,98 € TTC.

Décision du 27 mai 2024 : acceptation du devis de l'entreprise VIEUX-PERSON JEROME pour le fauchage des voies communales. Montant du devis : 2 880,00 € TTC.

Décision du 30 mai 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour l'installation de nouvelles prises électriques et le raccordement à l'électricité de l'annexe du local des Ors. Montant du devis : 2 498,40 € TTC.

Décision du 31 mai 2024 : acceptation du devis de l'entreprise DIRECT SIGNALETIQUE pour la fourniture de panneaux de signalisation verticale. Montant du devis : 1 126,58 € TTC.

Décision du 6 juin 2024 : acceptation du devis de l'entreprise CONVERSO TP pour la réparation du réservoir du Muret. Montant du devis : 6 042,10 € TTC.

Décision du 17 juin 2024 : acceptation du devis de l'entreprise PROXIMARK pour la réalisation de signalisation horizontale (marquage au sol). Montant du devis : 12 075,54 € TTC.

Madame PHILIPPE Francine s'interroge quant à la location de la mini-pelle : pourquoi n'utilisons-nous pas celle du SEPEP gratuitement ? Monsieur le Maire répond que celle-ci n'est pas disponible à la demande mais selon un planning défini longtemps à l'avance.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/38 compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels

Le Conseil municipal prend note des remboursements intervenus au 2^{ème} trimestre 2024 :

MICHEL Bernard	ENTREPOT DU BRICOLAGE	Eclairage local des Ors	137,60 €
	IKEA	Rideau SDF	39,99 €
	CASTORAMA	Rail rideau SDF	30,80 €
	VILLAVERDE	Rosiers église	120,36 €
	E.LECLERC	Alimentation	60,14 €
	ENTREPOT DU BRICOLAGE	Poteaux local des Ors	27,60 €
	LDLC	Cable USB C ordinateurs mairie	59,85 €
		TOTAL	476,34 €
JOUANNY Ludovic	1001 piles	Piles clés VIVARO	13,00

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des remboursements de factures intervenus au 2^{ème} trimestre 2024 présentés ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/39 requalification des espaces publics au village : aménagement des entrées du village avec espaces de stationnement : attribution du marché

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la consultation des entreprises a eu lieu du 29 avril au 31 mai 2024. L'ouverture des plis a été réalisée le 7 juin par la commission d'appel d'offres qui a constaté que 3 offres avaient été reçues, dont une proposant une variante.

Après analyse des offres, le maître d'œuvre propose de retenir l'offre du groupement GRAVIER TP / SPORT ET PAYSAGES pour la variante qui consiste à proposer des enrochements bétonnés au parking Gonon en lieu et place des gabions. Techniquement cette solution répond aux attentes du maître d'œuvre sous réserve de la validation des études d'exécution.

Le planning proposé par l'entreprise prévoit un démarrage des travaux fin août et un délai de réalisation de deux mois, les parkings devraient donc être disponibles dès le mois de novembre.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retenir l'offre du groupement GRAVIER TP / SPORT ET PAYSAGES pour la réalisation de la variante au prix de 193 966,60 € HT :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/40 transfert du patrimoine du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Clavans-en-Haut-Oisans et Mizoën

Monsieur le Maire rappelle avoir proposé une délibération similaire en 2022 qui, après avoir été soumise au Maire de Clavans, a fait l'objet de discussions entre les deux communes avec l'accompagnement d'un notaire et d'un géomètre expert.

En effet, Monsieur le Maire précise que l'acte d'achat par le syndicat intercommunal de la parcelle sur laquelle est assise la source des Viviers a été retrouvé et que celui-ci ne mentionne pas la répartition de la participation financière de chaque commune à cet achat.

Ainsi, sur le conseil du notaire, la répartition entre les deux communes du patrimoine de ce syndicat dissous devrait être de 50/50 et non pas 75/25 (répartition correspondant à la participation de chaque commune au coût de fonctionnement du syndicat intercommunal).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se conformer à cette position et d'acter le transfert du patrimoine du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Clavans-en-Haut-Oisans et Mizoën selon la répartition suivante :

CESSIONNAIRE	QUOTITE
COMMUNE DE CLAVANS-EN-HAUT-OISANS 213801129	UN / DEMI (1/2) EN PLEINE PROPRIETE
COMMUNE DE MIZOËN 213802374	UN / DEMI (1/2) EN PLEINE PROPRIETE

Monsieur le Maire précise que cette répartition de propriété amène à ce que les deux communes soient co-propriétaires en indivision de ladite parcelle.

Monsieur le maire soumet au vote de l'assemblée l'abrogation de la délibération n°2022/12 du 4 mars 2022 et le transfert du patrimoine du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Clavans-en-Haut-Oisans et Mizoën selon la répartition ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Questions diverses

Réhabilitation de l'ancien presbytère

Dans le cadre du projet d'aménagement du village (PAV), les élus ont souhaité relancer les études pour la création de logements dans l'ancien presbytère. Deux architectes ont été sollicités pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de ce bâtiment.

Job d'été

4 jeunes vont travailler au sein du service technique ou de la bibliothèque cet été pour 2 semaines chacun.

Fosses septiques

Les conclusions (technique et financière) de la visite du technicien ARTELIA vont être envoyées à chaque propriétaire ayant sollicité cette prestation.

Afin de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de by-pass des fosses septiques, il est nécessaire que chacun notifie à la mairie son intention de faire réaliser les travaux via le coupon réponse dédié. La consultation des entreprises sera lancée cet automne, pour une réalisation des travaux à l'automne 2024 ou au printemps 2025.

Navette ValFerrand

Du 12 juillet au 29 août 2024 une navette circulera gratuitement 7J/7 entre la vallée du Ferrand et le Bourg d'Oisans. Des flyers seront distribués rapidement pour que chacun dispose des horaires et puisse profiter de ce service un maximum.

Si l'essai de cet été est concluant, ce service sera reconduit tous les étés. Attention le samedi cette navette remplace la navette du SIEPAF vers le marché de Bourg d'Oisans.

Refuge des Clots

Le gardien du refuge alerte les élus sur la nécessité de créer une partie privative dédiée au logement du gardien sans diminuer la capacité d'accueil du refuge, qui remettrait en cause sa rentabilité. En effet, les nouveaux usages du refuge de montagne nécessitent de proposer des espaces intimes pour chaque famille car cohabiter avec le gardien et ses horaires décalés n'est plus accepté par cette clientèle.

Madame PHILIPPE Francine propose de réhabiliter le bâti existant pour ne pas prendre de la place sur les espaces naturels. Cette proposition est approuvée par l'assemblée qui propose de réhabiliter l'écomusée que personne ne visite plus, n'étant pas situé sur le sentier de randonnée et actuellement encombré par des matériaux divers.

Recrutement permanent au service technique

Une candidature a été réceptionnée et la personne est titulaire du permis poids lourd.

Levée de séance à 21h00

* ~ * ~ * ~ *

Le Maire
Bernard MICHEL

Le secrétaire de séance,
GONON Florence

« Procès-verbal diffusé avant approbation, susceptible d'être modifié »